CONVENTION D’OCCUPATION MOMENTANEE DES INSTALLATIONS DU CLUB

Je soussigné ………………………………………………………………………… – membre adhérent du PKM, à jour de mes cotisations, souhaite pouvoir disposer des installations du club afin d’organiser une réunion privée le de h à h le / /2022.

Le nombre approximatif de personnes qui seront présentes à cet évènement est de .

**RAPPEL**

L’utilisation des installations du club se fera sous mon unique, pleine et entière responsabilité en dégageant intégralement celle du club.

A cet égard, il m’appartient d’assurer la sécurité et l’intégrité physique et morale des personnes invitées à l’évènement que j’organise et de veiller à ce que ces personnes ne soient pas mises en danger.

Le club ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des blessures, atteintes physiques ou accident pouvant intervenir sur les invités placés sous ma responsabilité.

En cas de dégradation de matériel, les réparations, frais de remise en état ou de remplacement seront à ma charge ;

Un chèque de caution de 200€ pourra m’être demandé à cette occasion.

Fait à Palavas les Flots le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Demande acceptée le / / 2022

Le Président

Philippe DEWEVRE